

## **01 Question de Mme Katrin Jadin au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "le rapprochement entre SGRS et Sûreté de l'État"**

01.01 **Katrin Jadin** (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, au cours des dernières décennies, le Service général du renseignement militaire (SGRS) a doublé ses effectifs et emploie actuellement plus de 600 agents, soit une taille équivalente à son homologue civil, la Sûreté de l'État. Dans la dynamique lancée par la mise en place du Comité national de sécurité et conformément à la volonté du gouvernement d'accroître les synergies entre les différents services de renseignement, votre département a mis en avant le besoin d'un renforcement considérable de la coordination entre le SGRS et la Sûreté de l'État.

En tant que seul service de renseignement belge doté d'un mandat pour opérer hors frontières, la mission du SGRS d'informer l'ensemble des pouvoirs publics des développements des menaces extérieures ne pourra être pleinement remplie qu'en resserrant les liens et les synergies avec les autres acteurs de la sécurité dans notre pays.

Monsieur le ministre, existe-t-il déjà un plan plus détaillé concernant les modalités de rapprochement de ces deux services de renseignements? Quels éléments de coordination entre le SGRS et la Sûreté de l'État vos services jugent-ils à ce jour encore insuffisants, ou susceptibles d'être améliorés dans le futur?

01.03 **Steven Vandeput**, ministre: Madame Jadin, conformément à la volonté gouvernementale, la Sûreté de l'État et le Service général des Renseignements et de la Sécurité ont entrepris un rapprochement, qui a été formalisé au sein de la plate-forme cinq du plan national stratégique du renseignement traduisant la volonté politique en actions concrètes.

Cette plate-forme donnera naissance en juillet prochain à un plan de renseignement intégré et améliorera la coopération entre les deux services ainsi qu'entre ceux-ci et les autres services de sécurité tels que la police fédérale.

Une coopération structurelle entre la Sûreté de l'État et le Service général des Renseignements et de la Sécurité existe depuis plus de dix ans. Elle est évaluée annuellement en présence des deux ministres de tutelle. Actuellement, elle fonctionne très bien. Toutefois, il est clair que, dans certains domaines, tels que le recrutement, la formation ou la priorisation opérationnelle, il est possible d'unir des capacités et des infrastructures et de réaliser des investissements communs.

Quant au cadre juridique de cette collaboration, il convient tout d'abord de préciser que les missions du SGRS sont fixées à l'article 11 de la loi organique des services de renseignement et de sécurité du 30 novembre 1998 et qu'elles sont plus vastes que des tâches strictement militaires. En effet, le SGRS doit traiter les informations relatives à toute activité qui menace ou pourrait menacer l'intégrité du territoire national et la sécurité des ressortissants belges à l'étranger. Il est également attendu du SGRS qu'il formule des recommandations au gouvernement concernant la définition de sa politique extérieure de défense.

Les missions militaires du SGRS concernent tant l'intérieur que l'extérieur du pays. L'objectif à l'avenir n'est pas de faire un service intérieur et un service extérieur comme en France. Ce n'est pas l'idée. Par contre, il est vrai que, par sa position au sein de la Défense, le SGRS suit la situation de nombreuses régions du monde et exerce une veille stratégique afin de permettre à la Défense d'intervenir au moment adéquat avec les moyens adaptés.

Grâce à cette veille stratégique et aux informations obtenues par les attachés de Défense et par les troupes à l'étranger, le SGRS dispose de renseignements essentiels pour conseiller le gouvernement sur sa politique étrangère et pas seulement sur sa politique extérieure de défense. Le SGRS a, dès lors, vocation à renforcer ses activités de renseignement à l'étranger en soutien de la nation et ce, en complémentarité aux missions de la Sûreté de l'État et en totale collaboration avec celle-ci et les autres acteurs en matière de sécurité.

En ce qui concerne les chiffres, comme vous le savez, on ne communique pas sur le nombre exact de personnes employées par le SGRS.

01.05 **Katrin Jadin** (MR): On peut toujours essayer. Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces précisions et ce rappel utile des missions respectives. Il était aussi important de souligner toute l'utilité de continuer à renforcer aussi les missions du SGRS à l'étranger.

01.07 **Steven Vandeput**, ministre: Mes services et le département des Affaires étrangères se réunissent chaque lundi pour échanger des renseignements qui sont utilisés par les deux départements.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*